

Date de dépôt : 29 avril 2010

**Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Antoine Bertschy :
Insalubrité et insécurité à Cornavin**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 19 mars 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Nous nous réjouissons tous du commencement des travaux de la gare de Cornavin, qui doit amener l'accueil des voyageurs des CFF dans un espace digne du XXI^e siècle.

Toutefois, avec le début du chantier, la situation s'est visiblement et fortement dégradée en terme de salubrité publique dans les abords et jusqu'à l'intérieur même de ladite gare.

Mendiants, toxicomanes, dealers, saleté et insécurité. Voilà l'image première de Genève qu'ont les personnes descendant des wagons, ou le dernier souvenir de notre ville pour ceux qui se rendent sur un quai de départ.

A l'heure où l'accent est mis sur les transports publics, où les pendulaires, par diverses entraves à la circulation routières, sont poussés à prendre le train, il est du devoir impératif des autorités que les conditions d'accueil des voyageurs soient le plus irréprochables possibles. A défaut, le transfert modal tant souhaité par une partie de la classe politique ne se fera tout simplement pas.

La gare de Cornavin peut être considérée comme le cœur même du système de transports publics dans le canton. Dès lors, même durant les travaux, la gare et ses proches alentours doivent rester un lieu de vie convivial, digne de l'image internationale de Genève.

Les lois existent pour endiguer la mendicité et le trafic de stupéfiants. Il s'agit de les appliquer. Il n'est pas question que la Ville et l'Etat se renvoient la balle pour le faire, particulièrement dans un lieu aussi sensible que Cornavin.

D'où ma question au Conseil d'Etat :

Qu'entend faire le Conseil d'Etat pour que l'accueil des touristes, de pendulaires et des voyageurs genevois se fasse dans la sécurité, la salubrité et la convivialité à la gare CFF de Cornavin ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Les gares des grandes villes, comme tous les endroits de passage, sont des lieux particulièrement sensibles qui attirent une population de marginaux ainsi que les délinquants. La gare de Cornavin ne fait pas exception à cette règle.

A l'intérieur de la gare, une entreprise de sécurité mandatée par les CFF, la police ferroviaire, les agents de la police municipale et, bien sûr, les policiers patrouillent journalièrement pour assurer la sécurité.

Un groupe de coordination au sein duquel tous les partenaires concernés, dont la gendarmerie, les CFF, les services de la Ville de Genève (voirie, éclairage, police municipale) et les commerçants du Métro Shopping, a été mis sur pied pour suivre l'évolution de la situation sécuritaire en ce lieu.

Dans la gare et ses abords, des agents du groupe « TIRE » de la brigade de criminalité générale, spécialisés dans la répression des vols à la tire, sont actifs, de même que des agents de la Task Force Drogue.

Pour assurer l'ordre et la sécurité publics, la présence visible de patrouilles en uniforme reste l'un des moyens les plus efficaces. Cette présence va être accentuée tout au long de l'opération FIGARO, qui vient d'être mise en place. Dans ce cadre, les policiers auront l'occasion d'appliquer les mesures d'éloignement introduites récemment par le Grand Conseil dans la loi sur la police.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP